

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Vous vous demandez à quoi sert la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ? Elle facilite la prise en charge de vos soins médicaux en Europe. Elle atteste de vos droits à l'Assurance maladie française. Vous pouvez effectuer votre demande de carte avant un séjour en Europe. La CEAM peut être demandée **gratuitement** par toute personne rattachée à l'Assurance maladie, quelle que soit sa nationalité. Nous vous exposons les règles à connaître.

#### Attention

Si vous changez de pays de **résidence habituelle**, vous devez utiliser le [formulaire S1](#), et non la carte européenne d'assurance maladie, pour vous inscrire dans le but de bénéficié de soins médicaux dans votre nouveau pays de résidence.

#### Quelle est la prise en charge avec la CEAM ?

La CEAM garantit une prise en charge des soins dans le pays de séjour **dans les mêmes conditions qu'un assuré social de ce pays**. Il peut s'agir, par exemple, d'un rendez-vous chez un médecin, un dentiste, à l'hôpital.

La Commission européenne explique [comment utiliser la CEAM dans les différents pays](#).

La présentation de la CEAM (ou votre certificat provisoire) évite des démarches particulières dans le pays de séjour. Ainsi, vous bénéficiiez de la prise en charge de vos soins médicaux selon les règles et les formalités qui s'appliquent dans le pays de séjour :

Soit vous n'avez pas à faire l'avance des frais médicaux

Soit vous devez faire l'avance des frais médicaux et vous vous faites rembourser sur place par l'organisme de sécurité sociale de votre lieu de séjour.

#### Attention

Les systèmes de santé varient beaucoup d'un pays européen à l'autre. Certains services peuvent être gratuits en France, mais payants dans d'autres pays. Avant de partir, renseignez vous sur le [système de soins de santé du pays dans lequel vous vous rendez](#).

#### Soins couverts

La CEAM couvre :

Les soins médicalement nécessaires

Les maladies chroniques ou préexistantes

La grossesse

L'accouchement.

Pouvoir présenter la CEAM vous évite de devoir rentrer dans votre pays de résidence habituel plus tôt que prévu pour y recevoir le traitement nécessaire.

#### Attention

Le but de votre séjour ne doit pas être de bénéficié de soins. **Il ne doit donc pas s'agir de soins programmés.**

#### Soins non couverts

Les soins privés ne sont pas couverts. Vous pouvez présenter la CEAM que pour les soins de santé fournis par des **prestataires faisant partie du système public**.

Si vous bénéficiiez de soins privés, vous pouvez en demander le remboursement une fois rentré en France, en application du tarif en vigueur en France. Certaines mutuelles prennent en charge les dépenses de santé réalisées à l'étranger.

La CEAM **ne permet pas** la prise en charge des frais liés à un traitement médical que vous auriez programmé dans l'un des pays de l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse.

Cette carte **n'est pas une assurance voyage**. Si vous souhaitez être rapatrié gratuitement en cas de maladie grave ou d'accident dans un autre pays de l'UE, vous devez souscrire une .

#### Exemple

Vous êtes Français. Vous vous rendez en Italie pour faire du ski. Lors de vos vacances, vous vous blessez au genou. Vous devez être secouru par des services de secours italiens. De retour en France, vous recevez une facture très élevée pour votre sauvetage. Vous devez payer l'intégralité de la facture, car les frais de recherche et de sauvetage ne sont pas couverts par la carte européenne d'assurance maladie.

#### Modalités de règlement

Vous bénéficiiez de la prise selon les **règles applicables dans le pays de séjour**.

Si la prestation est **gratuite** pour les assurés du pays, elle le sera également pour vous. Vous n'aurez pas d'argent à avancer. Vous devrez éventuellement régler le ticket modérateur (partie des frais restant à votre charge).

Si la prestation est **payante**, vous devrez faire l'avance des frais. Vous pourrez **demander le remboursement** :  
Soit sur place, auprès de l'institution d'assurance maladie compétente du pays de séjour. La prise en charge a lieu selon la législation sociale et les formalités en cours dans le pays concerné  
Soit de retour en France. Vous devez conserver les factures et justificatifs de soins et les présenter à votre organisme d'assurance maladie, accompagnés du formulaire cerfa n°12267. Vous avez le choix entre vous faire rembourser sur la base des tarifs de la Sécurité sociale française ou des tarifs du pays du séjour.

#### À savoir

Si vous n'avez pas demandé le remboursement de vos frais médicaux lors de votre séjour, vous pouvez donc présenter les factures et les justificatifs de paiement à votre caisse d'affiliation à votre retour en France.

Si vous avez un **compte Ameli**, vous pouvez demander le remboursement de ces soins en ligne.

Vous devez vous rendre sur votre compte Ameli à la rubrique Mes démarches puis Remboursements de soins à l'étranger .

- Se faire rembourser des soins effectués à l'étranger depuis le compte Ameli

Si vous êtes à la **MSA**, vous devez vous adressez à elle pour le remboursement.

#### Où s'adresser ?

**Mutualité sociale agricole (MSA)**

#### Où la CEAM peut-elle être utilisée ?

La liste des pays permettant l'usage de la CEAM dépend de votre nationalité.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est utilisable :

Dans les États de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE)

En Suisse

Au Royaume-Uni.

Vous ne pourrez pas utiliser la CEAM pour vos séjours :

Au Danemark

En Islande

En Norvège

Au Liechtenstein

En Suisse.

#### Exemple

Vous êtes de nationalité Mauricienne. Vous résidez en France et êtes assuré à un régime d'assurance maladie en France. Si vous partez en vacances au Danemark, vous ne pourrez pas utiliser la CEAM.

#### Comment faire une demande de CEAM ?

La carte est **gratuite**, individuelle et nominative.

La demande doit être faite pour chaque membre de la famille, y compris les enfants de moins de 16 ans.

La CEAM doit être demandée **20 jours au moins avant le départ**

En cas d'urgence ou de demande trop tardive, un certificat provisoire de remplacement est délivré et téléchargeable immédiatement sur votre compte. Il est valable 3 mois.

La demande doit être effectuée auprès de votre organisme d'assurance maladie.

#### À savoir

Aucun document n'est à fournir lors de votre demande.

La démarche pour demander une CEAM varie selon le régime dont vous dépendez.

Vous pouvez demander votre carte sur le **site Ameli**.

La demande peut aussi se faire sur place en se rendant **auguichet**.

#### Où s'adresser ?

**Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)**

Si vous n'avez pas de compte Ameli et ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez aussi faire la demande **par téléphone**.

#### Où s'adresser ?

**Assurance maladie – 3646**

Pour obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, poser une question sur votre dossier, signaler un changement de situation ou encore consulter vos remboursements.

#### Par téléphone

**3646**

Ouvert du lundi au vendredi.

**Attention** : les horaires varient selon votre département.

En règle générale, les horaires d'ouverture sont au minimum de 8h30 à 16h30.

Service gratuit + prix appel, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Depuis Mayotte, composez le 02 69 61 91 91 :

Du lundi au jeudi de 7h30 à 14h30

Le vendredi de 7h30 à 12h

Depuis l'étranger : +33 1 84 90 36 46 (service gratuit + prix d'un appel).

Pour faciliter les réponses, **pensez à vous munir de votre carte Vitale** avant de contacter l'Assurance maladie.

#### Par messagerie et tchat

Connectez-vous sur votre votre compte Ameli : cliquer sur "Mes démarches" puis "consulter mon espace d'échanges".

Vous pouvez aussi utiliser ameliBOT. Ce chatbot peut vous aider à envoyer un mail. Il peut vous mettre en relation avec votre caisse d'Assurance maladie.

En effet, si au bout de 2 requêtes, ameliBOT ne vous apporte pas une réponse satisfaisante, vous pourrez contacter un conseiller de l'Assurance Maladie via l'espace d'échanges du compte Ameli.

#### À savoir

Vous pouvez également la commander depuis l'application Compte ameli pour smartphone, disponible sur l'App Store et Google Play.

- Demander une carte européenne d'assurance maladie (Ceam)

Vous pouvez faire la demande en ligne sur le site de la MSA.

La MSA propose un mode d'emploi.

La demande peut aussi se faire sur place en se rendant au guichet.

#### Où s'adresser ?

Mutualité sociale agricole (MSA)

- MSA – Espace particuliers

#### Quelle est la durée de validité de la CEAM ?

La CEAM est valable **2 ans maximum** à partir de sa date d'édition.

La durée de validité de la carte ne peut toutefois pas dépasser la durée des droits de la personne concernée à l'Assurance maladie.

#### Comment renouveler la CEAM ?

Le renouvellement peut se faire **à partir de la date d'expiration inscrite sur la carte**.

Il peut aussi se faire 2 mois avant la fin de validité de votre carte si la période de validité de votre CEAM ne couvre pas l'intégralité de votre séjour.

#### À savoir

**En cas de perte ou de vol**, vous avez la possibilité d'en faire la déclaration sur votre compte Ameli. En attendant une nouvelle carte, un **certificat provisoire de remplacement** de la CEAM, délivré pour une durée de validité limitée, pourra alors être utilisé dans les mêmes conditions que la CEAM.

La demande de renouvellement se fait auprès de l'organisme qui a délivré la **1<sup>er</sup> carte** :

Par messagerie (en ligne)

Par téléphone

Au guichet.

La démarche va dépendre de votre régime.

Vous pouvez demander votre carte sur le site Ameli.

Vous pouvez aussi faire la demande par téléphone.

#### Où s'adresser ?

#### Assurance maladie – 3646

Pour obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, poser une question sur votre dossier, signaler un changement de situation ou encore consulter vos remboursements.

#### Par téléphone

#### 3646

Ouvert du lundi au vendredi.

**Attention** : les horaires varient selon votre département.

En règle générale, les horaires d'ouverture sont au minimum de 8h30 à 16h30.

Service gratuit + prix appel, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Depuis Mayotte, composez le 02 69 61 91 91 :

Du lundi au jeudi de 7h30 à 14h30

Le vendredi de 7h30 à 12h

Depuis l'étranger : +33 1 84 90 36 46 (service gratuit + prix d'un appel).

Pour faciliter les réponses, **pensez à vous munir de votre carte Vitale** avant de contacter l'Assurance maladie.

#### Par messagerie et tchat

Connectez-vous sur votre votre compte Ameli : cliquer sur "Mes démarches" puis "consulter mon espace d'échanges".

Vous pouvez aussi utiliser ameliBOT. Ce chatbot peut vous aider à envoyer un mail. Il peut vous mettre en relation avec votre caisse d'Assurance maladie.

En effet, si au bout de 2 requêtes, ameliBOT ne vous apporte pas une réponse satisfaisante, vous pourrez contacter un conseiller de l'Assurance Maladie via l'espace d'échanges du compte Ameli.

La demande peut aussi se faire sur place au guichet.

#### Où s'adresser ?

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

- Demander une carte européenne d'assurance maladie (Ceam)

Vous pouvez faire la demande sur le site de la MSA.

La demande peut aussi se faire au guichet sur place.

#### Où s'adresser ?

Mutualité sociale agricole (MSA)

- MSA – Espace particuliers

**Remboursement des soins par la Sécurité sociale**

**Conditions du remboursement des soins**

Médecin traitant et parcours de soins coordonnés

Ticket modérateur, forfait, franchises

Carte Vitale

Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Ordonnance

Feuille de soins

Accord (entente) préalable

Tiers payant

**Remboursement par type de dépense**

Consultation médicale

Consultation médicale d'un enfant

Télésanté : télémédecine (téléconsultation, télésurveillance...)

Hospitalisation

Médicaments

Frais de transports

Cure thermale

Lunettes et lentilles

Soins dentaires

**Remboursement à 100 %**

Affection de longue durée (ALD)

Femme enceinte

#### Pour en savoir plus

- Demande de CEAM sur le site de la MSA

Source : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

- Informations concernant le formulaire S1 et son utilisation

Source : Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss)

#### Où s' informer ?



- **Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss)**

Informations générales sur la Sécurité sociale à l'étranger et aide aux démarches des particuliers

**Par téléphone**

**+33 (0) 1 45 26 33 41**

Permanence téléphonique :

Le lundi de 9h à 12h30

Le mardi de 13h30 à 16h30

Le mercredi de 9h à 12h30

Le jeudi de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 13h30 à 16h30

**Par messagerie**

Accès au [formulaire de contact](#)

**Par courrier**

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale

44 rue Armand Carrel

93100 Montreuil

**Services en ligne**

- [Demander une carte européenne d'assurance maladie \(Ceam\)](#)

Téléservice

- [Soins reçus à l'étranger – Déclaration à compléter par l'assuré](#)

Formulaire

- [Ameli en ligne](#)

Téléservice

- [MSA – Espace particuliers](#)

Téléservice

**Textes de référence**

- [Code de la sécurité sociale : articles R160-1 à R160-4](#)

Prise en charge des soins dispensés hors de France



AGGLOMERATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : [04 90 78 82 30](tel:0490788230)



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F34441>